Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260407-202604070010-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
Le 02.04.2026

L'an deux mil vingt-six
le **sept avril** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 02.04.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme LUCAS Maëva, Mme HENRY Aurélie, M. FREROU Lilian, Mme LEBAS Betty, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusées : M. AVRIL David (procuration à M. CHEVRIER Sébastien), Mme Alexia RISSEL, M. Valentin HUET.

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

Madame Evelyne SALMON a été élue secrétaire.

Objet : 2026040710- Elections des membres du C.C.A.S

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du conseil municipal,
Considérant que le Président du C.C.A.S est de droit le Maire.
Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés, par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Christelle NOGUES	Sylvie LE GOUËVEC	Christophe BOUAISSIER
Virginie TAQUET	Olivier BLOT	Betty LE BAS

Ayant obtenu l'unanimité des votes, les conseiller municipaux ci-dessus ont été proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,